



## Débat d'Orientation Budgétaire 2016 - Rapport

Document préparatoire au vote du budget

### 1. Le cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

#### Objectifs du DOB

- Informer sur le contexte économique et financier impactant la collectivité.
- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité au vu de la situation financière de la collectivité.

Étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, leurs EPA et leurs groupements (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 du CGCT)

#### **Nouvel apport de l'article 107 de la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République :**

Les objectifs sont précisés et repris à l'article L. 2312-1 du CGCT :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*

Il est ainsi clairement établi que le rapport doit comprendre en sus des orientations budgétaires, deux éléments essentiels :

- les engagements pluriannuels envisagés
- la structure et la gestion de la dette
- L'absence de DOB engendre l'illégalité de toute délibération relative à l'adoption du budget primitif

#### Délai

- 2 mois pour les communes

La présentation du budget primitif 2016 est programmée lors du Conseil Municipal du 29 Mars 2016.



En outre, l'article 107 de la loi NOTRe précitée rajoute à l'article L. 2313-1 du CGCT que « le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu [...] est mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent ».

Il en sera de même pour la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, à prévoir.

## **2. Le contexte d'élaboration des orientations budgétaires 2016**

### **2.1. Le contexte général – International, national et local**

Les orientations budgétaires 2016 s'inscrivent dans un contexte social, économique et financier national particulier. Les récents attentats sanglants qui ont endeuillé la France génèrent un climat général propice à l'attentisme, empreint d'une immense émotion, de tristesse et de sentiment d'insécurité.

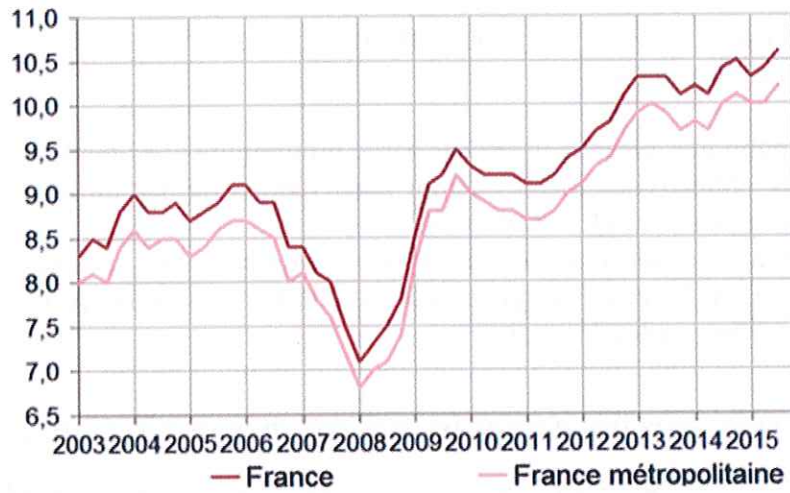
À la suite de ces événements tragiques, un ralentissement économique a commencé à se faire jour, avec un fort impact sur des secteurs comme le tourisme, les voyages, l'hôtellerie, la restauration ou l'industrie du luxe entre autres; tous secteurs générateurs d'emploi non dé-localisables et favorisant notre balance de commerce extérieur.

En quelques chiffres, rappelons les perspectives de la situation économique de la France à la fin de 2015 :

- la dette et la dépense publique avoisineront respectivement 97% et 56% du Produit Intérieur Brut (PIB)
- la croissance est de 1,5 % et le déficit public atteint 3.8% du PIB.
- l'inflation prévue pour 2016 est de l'ordre de 1.1%.
- Au 1er janvier 2016, la valeur du point d'indice majoré dans la fonction publique restera fixée à 4,6303 €.
- En 2016, la zone Euro va bénéficier de facteurs favorables : un environnement extérieur favorisant la faiblesse des prix du pétrole et de l'euro, et une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit. La croissance devrait atteindre 1.7% en moyenne dans la zone Euro.
- Le taux de chômage est actuellement de 10,6 % de la population active en France.  
Le nombre de chômeurs en France métropolitaine s'élève à 2.9 millions de personnes.

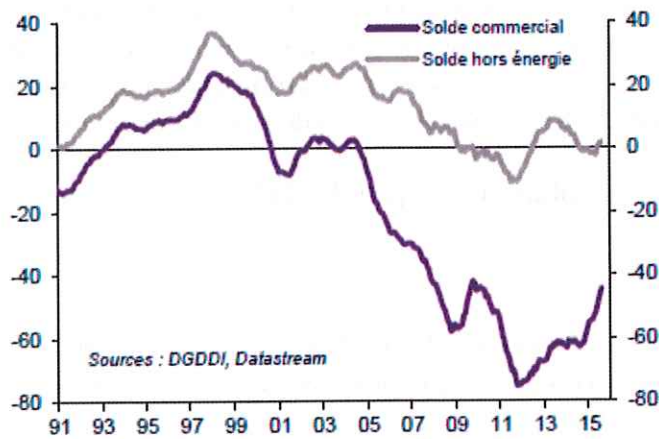


Données CVS en moyenne trimestrielle, en %



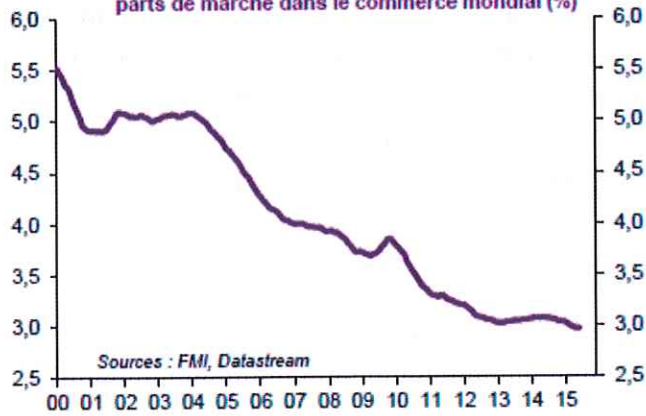
Source INSEE janvier 2016.

France : commerce extérieur  
(mds euros, cum. 12 mois)



Sources : DGDDI, Datastream

France :  
parts de marché dans le commerce mondial (%)



Sources : FMI, Datastream





## **2.2. La poursuite de l'effort d'économies sur la période 2015-2017.**

Pour 2015, le déficit public est de 3.8% du PIB, pour 2016 il serait de 3.3%, et l'objectif est de ramener le déficit public sous la barre des 3% en 2017.

Toutes les administrations publiques seront concernées par le programme d'économies.

Les concours de l'Etat aux collectivités locales seront ainsi réduits de 3.7 milliard d'€ chaque année jusqu'en 2017, après une baisse de 1.5 milliard en 2014.

La croissance française devrait profiter de la bonne conjoncture de ces principaux partenaires d'échange, notamment l'Allemagne, les Etats Unis, l'Espagne et le Royaume-Uni. La Chine quant à elle ne représente que 3% à 4.5% de nos exportations selon les mois.

## **2.3. La poursuite des réformes impactant les collectivités territoriales.**

Le gouvernement entend poursuivre ses réformes à travers le programme national de réforme, transmis au mois de Mai 2014 à la Commission Européenne, qui vise au redressement des comptes publics, à la restauration de la compétitivité, à la lutte contre le chômage, la précarité et les inégalités.

Le nombre d'articles du Projet de Loi de Finances 2016 qui concerne les collectivités locales (1/3 des 63 articles) est révélateur des adaptations nécessaires pour concilier la contribution des collectivités aux objectifs de réduction du déficit public avec la volonté de soutenir leurs investissements.

D'un côté, le PLF confirme la baisse des dotations et de l'autre propose des mesures à la fois pour atténuer les impacts sur les collectivités les plus fragiles et sur le niveau des investissements.

Objectif 2016 d'évolution de la dépense publique locale pour les Collectivités locales et leurs groupements, institué par le gouvernement : 1.2%

### Les intercommunalités :

- La taille minimale des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre est fixée à 15 000 habitants (et 200 000 habitants dans l'aire urbaine de Paris en IDF : cf. loi NOTRE et loi MAPTAM de janvier 2014)
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CCA a rejoint la CAVO au sein d'un nouvel ensemble de 21 communes, appelé Cœur d'Essonne Agglomération, regroupant près de 200 000 habitants.
- Le conseil municipal de Boissy a voté une délibération visant à changer d'EPCI et à se séparer de la CCA, au même titre que les communes de Saint-Yon et Lardy, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2016.
- Ces 3 communes ont fait une demande de rattachement à l'EPCI « Entre Juine et Renarde » (CCEJR). Ce rapprochement est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

## **2.4. 2016 – à nouveau un défi pour les collectivités locales**

Les concours financiers de l'Etat sont appelés à diminuer de 11 milliards d'euros d'ici à 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards sur la période 2014-2017. L'objectif de l'Etat est de parvenir à réduire la dépense publique locale en diminuant les recettes de fonctionnement des collectivités locales.



Dès le mois de juin, l'Association des maires de France avait lancé une action forte et collective visant au réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat, à l'arrêt immédiat des transferts de charges et à la tenue d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes touchant les budgets de collectivités locales.

Il s'agissait d'alerter l'Etat sur l'impact considérable de cette baisse sur l'investissement local, l'emploi et les services de proximité dans les territoires.

A ce jour, plus de 10 000 collectivités ont signé cette motion de soutien, dont notre municipalité par le biais de la CCA.

### **3. Impact sur les recettes communales**

#### **3.1. Les dotations**

##### **Répartition de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF)**

Pour 2016, la baisse se traduit principalement par la **diminution de la DGF de 3,7 milliards €** (soit 9.2 % par rapport à 2015), répartie entre les différentes catégories de collectivités. Cette réduction sera reconduite à l'identique en 2017 pour atteindre une baisse totale de 11 milliards sur 3 ans.

La répartition de la contribution au redressement des finances publiques, intégrée à la dotation globale de fonctionnement (DGF), sera proportionnelle aux recettes totales des collectivités, soit 1 450 millions pour les communes, 621 millions pour les EPCI, 1 148 millions pour les départements et 451 millions pour les régions.

L'effort étant réparti au prorata des recettes réelles de fonctionnement pour le bloc communal, par péréquation pour les départements et au prorata des ressources totales pour les régions.

La dotation de soutien à l'investissement local est renforcée à 1 milliard € en 2016.

Soit 500 millions € consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et les EPCI, distribués par les préfets : projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de l'accueil de populations nouvelles

Et 500 millions € dédiés aux bourgs-centres et aux villes moyennes : 300 millions € gérés par les préfets pour accompagner le développement des communes de moins de 50 000 habitants et 200 millions € pour maintenir la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à son niveau de 2015 (montant global de DETR : 816 millions € en 2015 et 2016 contre 616 millions € en 2014)

#### **3.2. Péréquation**

##### **Progression de la péréquation verticale**

La progression et le recentrage des dotations de péréquation intégrées à la DGF permettent de limiter l'impact de la baisse de la DGF pour les collectivités les plus fragiles.

L'augmentation des crédits des dotations de péréquation intégrées au sein de la DGF représente 317 millions € (contre 228 millions € en 2015).

- Dotation de solidarité urbaine (DSU) et de cohésion sociale : 180 millions €





- Dotation de solidarité rurale (DSR) : 117 millions €. Notre commune perçoit de la DSR à hauteur 41 K€ en 2015.
- **Dotations nationales de péréquation supprimées** et redistribuées par l'intermédiaire de deux dotations existantes, DSU et DSR. Notre commune a perçu de la Dotation nationale de péréquation à hauteur 27 K€ en 2015.

### **Poursuite de la montée en puissance du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)**

Le FPIC prévu en loi de finances 2011 assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Le montant du FPIC pour 2016 est fixé à 1 milliard € (780 millions d'euros en 2015). L'objectif d'atteindre en 2016 une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,1 milliard €) est repoussé à 2017.

La progression du FPIC est donc de 220 millions d'euros supplémentaires en 2016, soit une progression de + 28% en 2016, inférieure à celle de 2015 (+ 37% en 2015, soit +210 millions d'euros).

L'impact attendu est une revalorisation substantielle de la part communale, puisque Boissy est contributrice nette. Il est difficile néanmoins d'évaluer un montant, compte tenu des barèmes de calcul qui ont évolué chaque année.

Pour mémoire, la CCA a, en 2015, pris en charge l'intégralité du FPIC de la commune dont le montant se serait élevé à 33 429 €, la part CCA étant de 372 024 €. Par comparaison, en 2014 la contribution de Boissy était de 19 152 €.

Le bloc communal de la CCEJR, était également en 2015 contributeur net (72 270 € pour l'EPCI). L'entrée des trois communes augure une importante revalorisation du FPIC pour l'EPCI.

### **3.3. Remboursement du FCTVA**

Elargissement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et d'entretien de voirie qui relèvent de la section de fonctionnement.

Actuellement, le bénéfice du FCTVA est réservé aux seules dépenses réelles d'investissement.

Cette mesure élargit donc l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie réalisées à compter du 1er janvier 2016. Le fonds sera versé en recettes de la section de fonctionnement en année n+1.

L'objectif étant d'accompagner l'effort d'entretien et de réhabilitation des bâtiments publics et sur la voirie. Coût estimé pour l'Etat : 12 millions € en 2016, puis 109 en 2017 et 143 millions € en 2018.

Le Fonds de compensation de la TVA compense la TVA payée par les collectivités locales sur leurs dépenses d'équipement assujetties à la TVA. Il est calculé par application d'un taux unique aux dépenses d'investissement.



### 3.4. Reconstitution du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a institué un fonds spécifique de soutien aux communes ayant mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2013 ou 2014.

Le fonds pour la rentrée 2015-2016 de 319 millions €, est attribué à raison de 50 €/ élève pour toutes les communes.

### 3.5. Quelques chiffres repères

- **Indice INSEE des prix à la consommation :**  
Les prix à la consommation augmentent de 0,2 % en décembre 2015, sur un mois comme sur un an.
- **Boissy sous Saint Yon**

Population totale(\*) rentrant dans le calcul de la DGF: 3 785 (recensement au 1er janvier 2016) : Soit une augmentation de 42 par rapport à 2014 (3 743 hab.), ramenant ce chiffre au niveau de la population de 2013. La DGF, est en partie indexée sur la population totale.

Densité : 465,5 hab./km<sup>2</sup>

62,8% d'habitants âgés de 44 ans et moins

Nombre total de logements : 1 485

Revenu net moyen par foyer fiscal : 29 862 €

Foyers imposables : 72,3%

(\*) = population communale + la population comptée à part (personnes recensées dans d'autres communes ayant conservé une résidence sur Boissy).

## 4. Analyse rétrospective : Evolution 2013 – 2015

### 4.1. Section de Fonctionnement – Recettes et Dépenses

Recettes de fonctionnement	2013	2014	2015	Evolution 2013/2015
Recettes des services et du domaine	381 332 €	394 959 €	400 348 €	5,0%
Dotations et participations	1 094 267 €	1 040 810 €	971 069 €	-11,3%
Impôts et taxes	1 956 452 €	1 999 620 €	2 100 663 €	7,4%
Autres recettes	212 565 €	71 916 €	133 085 €	-37,4%
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>3 644 616 €</b>	<b>3 507 305 €</b>	<b>3 605 165 €</b>	<b>-1,1%</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
Charges générales	1 002 209 €	939 709 €	851 364 €	-15,1%
Charges de personnel	2 123 350 €	2 079 118 €	2 039 925 €	-3,9%
subventions aux associations	43 617 €	32 674 €	24 005 €	-45,0%
Dotation aux amortissements	140 589 €	162 020 €	179 842 €	27,9%
autres charges + charges financières	262 532 €	217 945 €	170 082 €	-35,2%
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>3 572 297 €</b>	<b>3 431 466 €</b>	<b>3 265 218 €</b>	<b>-8,6%</b>





#### 4.1.1. Les Recettes

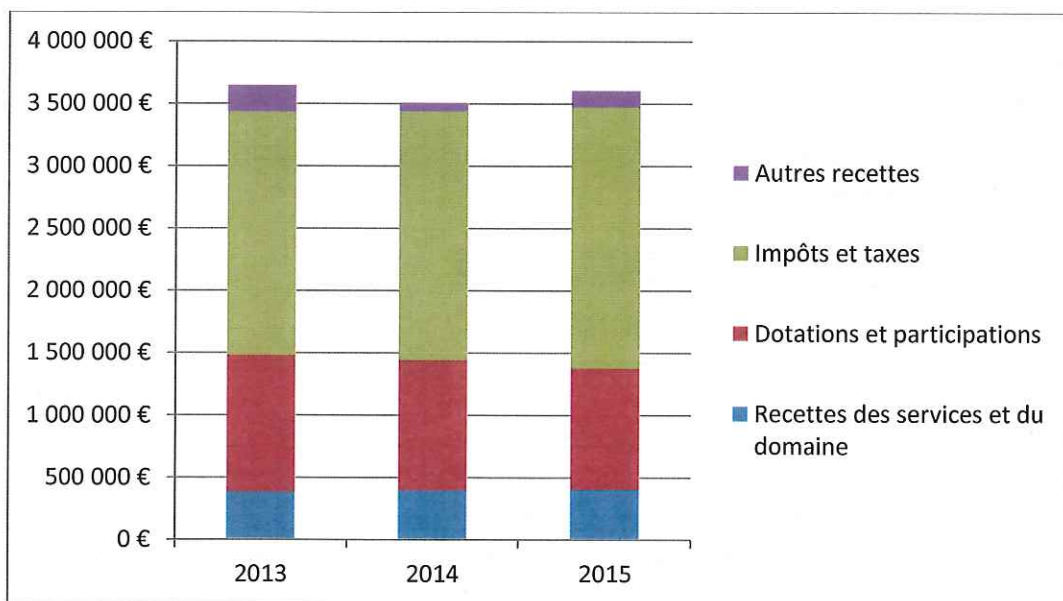
Pour l'exercice 2015, elles sont constituées des dotations de l'Etat pour 27% et de la fiscalité locale (impôts et taxes) pour 58%.

Les recettes globales de fonctionnement de 3.605 K€ ont augmenté de 98 K€ par rapport à 2014 (+ 2.7%), grâce à une augmentation mécanique des bases de taxes locales et à une dotation de solidarité communautaire de 85 K€.

Les taux des taxes locales sont gelés depuis 1995 (TH : 16%, FB : 25% et FNB : 90%).

Bien que ces taux d'imposition soient sensiblement supérieurs à la moyenne départementale, le niveau des bases locatives reste nettement inférieur, avec pour conséquence directe de plafonner nos recettes d'imposition locale. Le produit de nos impôts locaux représente pour notre commune 407 € par habitant (2015), soit bien en dessous de la moyenne départementale à 495 € par habitant (2012).

L'allocation de compensation de la taxe professionnelle dite « attribution de compensation » reversée par la Communauté Communes Arpajonnais (CCA) s'élève en 2015 à 262 K€, soit 16 K€ de moins qu'en 2014.



#### 4.1.2. Les dépenses :

Les dépenses globales de fonctionnement s'élèvent en 2015 à 3.265 K€, soit 166 K€ de moins qu'en 2014, et ont été réduites de 307 K€ depuis 2013 (soit - 8.5%).

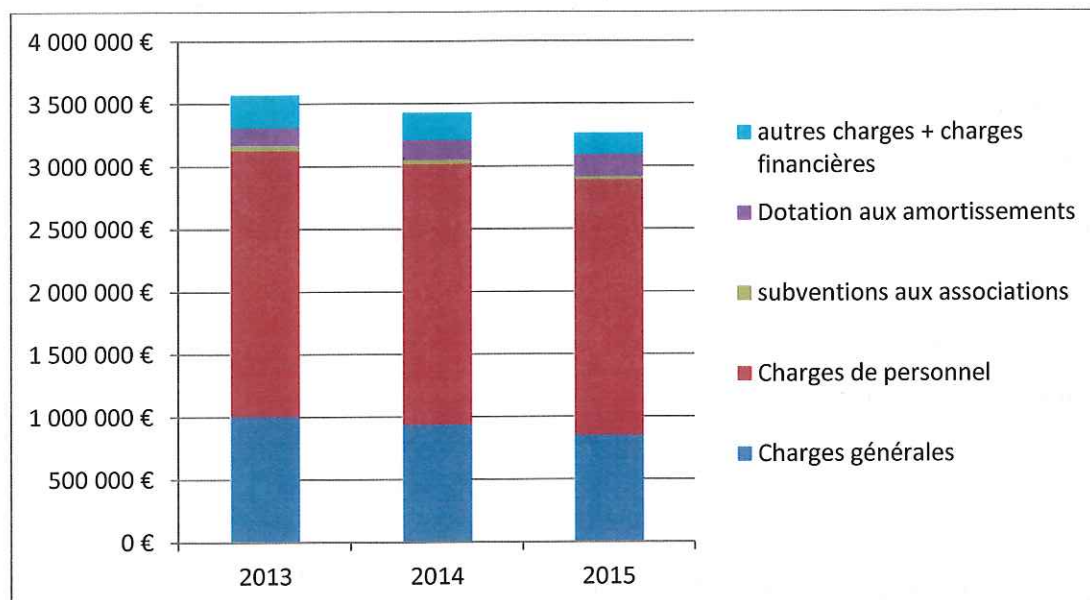
Les dépenses du personnel s'élèvent à 2.039 K€, soit 40 K€ de moins qu'en 2014 (soit - 2%), et 83 K€ de moins qu'en 2013 (soit - 4%). Néanmoins elles continuent de représenter un pourcentage important des dépenses globales de 62%.

Le montant des subventions octroyées aux associations est de 24 K€ (par rapport à 33 K€ en 2014).





Ce montant ne tient pas compte de nombreux coûts pris en charge directement par la municipalité au profit des associations.



## 4.2. Section d'Investissement – Recettes et Dépenses et Annuité de la dette

### 4.2.1. Les concours financiers :

Un prêt relais de 700 K€ sur 2 ans ayant été contracté en Août 2013 par l'ancienne équipe municipale, nous avons dû faire face au remboursement du solde de 550 K€ restant à rembourser en 2015.

Par ailleurs, nous avons prévu de contracter un emprunt de 600.000 €, pour financer les investissements, principalement les travaux de construction d'un centre de loisirs sur le site scolaire (450 000 €) qui n'ont pas eu lieu du fait du transfert au 1<sup>er</sup> janvier à la CCEJR. Cet emprunt n'a pas été contracté sur l'exercice 2015.

En effet, les travaux vont être entrepris par la CCEJR, puisque la commune a sélectionné fin 2015 le maître d'œuvre dans le cadre d'un jury de concours.

Nous avons également réussi à réduire certaines dépenses d'investissement ou à repousser les travaux de voirie sur l'exercice 2016.

De même, le concours de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour l'opération de cantine pourra être sollicité à nouveau au niveau de la CCEJR.

Nous avons pris avantage du plan de relance FCTVA, octroyé par la Caisse des Dépôts et Consignations, soit un PTZ pour un montant de 100.000 €.



#### 4.2.2. Les dépenses d'investissement :

Celles-ci s'élèvent pour 2015 à 1.336 K€ pour un budget 2015 de 2.260 K€ (dont 293 K€ de RAR 2014)

La continuité et l'achèvement des travaux de voirie s'élèvent à 403 K€, dont un reste à réaliser et en report pour 2016 de 291 K€.

Solde travaux aux écoles 145 K€

Travaux divers 77 K€

Matériel divers 70 K€

Remboursement d'emprunt 79 K€

Remboursement prêt relais 550 K€

Total des immobilisations s'élève à 1.044 K€.

#### 4.2.3. La dette

ANNEE	2010	2011	Evolution (%)	2012	Evolution (%)	2013	Evolution (%)	2014	Evolution (%)	2015	Evolution (%)	Moyenne annuelle 2010-2015
<b>DETTE</b>												
Annuité M 14 (*)	75 274 €	74 006 €	-1,7%	51 674 €	-30,2%	53 470 €	+3,5%	51 601 €	-3,5%	96 136 €	+86,3%	+10,9%
par habitant	20 €	20 €		14 €		14 €		14 €		25 €		
(*) Annuité = remboursement du capital + intérêts de												
				dont 3 748 € d'intérêts prêt relais		dont 5 544 € d'intérêts prêt relais		dont 3 675 € d'intérêts prêt relais		dont 9 975 € d'intérêts prêt relais		
Remboursement du capital des prêts relais				150 000 €		155 000 €		150 000 €		550 000 €		
Annuité totale				201 674 €		208 470 €		201 601 €		646 136 €		
par habitant				53 €		55 €		54 €		173 €		

La section d'investissement se caractérise par une situation de faible endettement qui place la commune parmi les moins endettées de France, laquelle dispose ainsi d'une capacité d'emprunt. Néanmoins, le remboursement des prêts relais successifs a fait augmenter mécaniquement les annuités de la dette.

Par ailleurs, l'encours total de la dette (restant à payer sur le restant de la dette) au 31 décembre 2015 s'élève à 813 K€, soit 214 € par habitant. Ce chiffre se situe largement en deçà de la moyenne de la strate (794 €/hab, donnée 2014).

Au regard de l'emprunt de 600 K€ contracté fin 2014, l'annuité de la dette de la commune en 2016 sera de 112.82 K€, soit presque 30 € par habitant. L'annuité sera constante jusqu'en 2022, date à laquelle l'emprunt relatif à la construction des trois classes cessera, et sera dès lors réduite à 64.5 K€.

Pour mémoire, ce dernier emprunt contracté de 600 K€ est à amortissement constant, au taux fixe de 1.57 % sur 10 ans (fin 2025).





### 4.3. Les excédents budgétaires

		2012	2013	2014	2015
<b>BUDGET M14</b>	Résultat (CA) Fonctionnement	+408 132€	+280 448€	+356 290€	+455 237€
	<i>dont affectation à l'investissement au BP suivant (A+1)</i>	200 000 €	110 000 €	241 000 €	choix équilibre budgétaire 2016
	Résultat (CA) Investissement	+410 134€	+140 000€	-292 762€	-139 531€

L'excédent budgétaire de fonctionnement pour 2015 est de 455 K€.

En revanche, nous avons un déficit de la section d'investissement de 139 K€, résultant d'un report d'une opération de cession de terrain, de la volonté de ne pas contracter un emprunt du fait du transfert de l'opération de construction du CLE à la CCEJR, ainsi que d'un refus de subvention sur les tableaux numériques des écoles.

Le déficit d'investissement constaté devant impérativement être comblé par l'excédent de fonctionnement, la balance d'excédent de fonctionnement à reporter sur la section d'investissement de 2016 est donc au minimum de **140 K€**.

## 5. Les orientations du budget 2016

### 5.1. Les dispositions de la Loi de finances 2016 impactant les ressources locales

Les principales dispositions de la loi de finances 2015 qui impacteront les ressources locales sont :

- La baisse de 10 % de la Dotation Forfaitaire (DGF), soit 75 K€. DGF probable de l'ordre de 680 K€
- Le Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales pour 2016 reste inconnu à ce jour. (43 K€ en 2015). Participation de la CCEJR à confirmer.

En revanche :

- Hausse probable de recette émanant de la Dotation de Solidarité Rurale, montant inconnu à ce jour. (41 K€ en 2015)

### 5.2. Les objectifs 2016

#### 5.2.1. Une politique financière prudente et économe, mais respectueuse des engagements :

Il convient de garder le cap des objectifs du mandat électoral, à savoir :

- Poursuivre l'effort de réduction de l'excès de charges structurelles



- Continuer l'optimisation des charges de personnel et la contraction des charges courantes.
- Gérer l'impact financier des mises à disposition et transfert de personnel vers la CCEJR.
- Contenir la pression fiscale sur les contribuables en travaillant à une meilleure équité, et en réduisant les inégalités de traitement fiscal, notamment par le biais des actions de la CCID.
- Rechercher de nouvelles recettes foncières liées au développement économique de la commune, en collaboration avec la CCEJR qui est compétente en ce domaine.
- Gérer les ressources de la commune en adéquation avec nos capacités financières, en améliorant le niveau et la qualité des services proposés.

### 5.2.2. Les investissements :

- Le taux de FCTVA sera de 16,404 %. Une estimation pour 2016 est faite, avec une prévision de 70 K€.
- La Taxe d'Aménagement va progressivement augmenter (en 2015 = 21K€), du fait de la revalorisation de la taxe dans certains secteurs. Elle est liée aux constructions qui génèrent de la surface de plancher.

### 5.2.3. Le fonctionnement :

Il conviendra d'intégrer au budget de fonctionnement :

#### Dépenses :

- Le montant des subventions octroyées aux associations devrait rester au maximum de 25 K€. Un effort de solidarité communale sera demandé à chaque association.

#### Recettes :

- les mesures liées à la loi de finances 2016 mentionnées au paragraphe 5.1, notamment la baisse de la DGF de 75 K€ (représentant + 2% de nos dépenses de fonctionnement) soit 680 K€ de DGF.
- La fiscalité locale + 1 % sur les bases, soit 1 547 K€ (+15 K€ par rapport à 2015)
- le fonds de soutien de la réforme des rythmes scolaires de 50 €/ élève, soit environ : 22 K€
- L'attribution de compensation CCEJR = inconnue à ce jour, elle devrait reprendre a minima l'AC antérieure de la CCA de 262 k€ en 2015, à laquelle se déduira l'évaluation des charges transférées sur la politique de la jeunesse en 2016.
- La Taxe locale sur les publicités extérieures (TLPE) pour environ 20 K€/an (en 2015 = 1K€)

Conclusion : La baisse programmée et continue des recettes nous oblige à être extrêmement vigilants sur les dépenses à venir au budget 2016 et à limiter ces dépenses afin de préserver une capacité d'autofinancement suffisante et indispensable à la pérennité de nos investissements à venir.



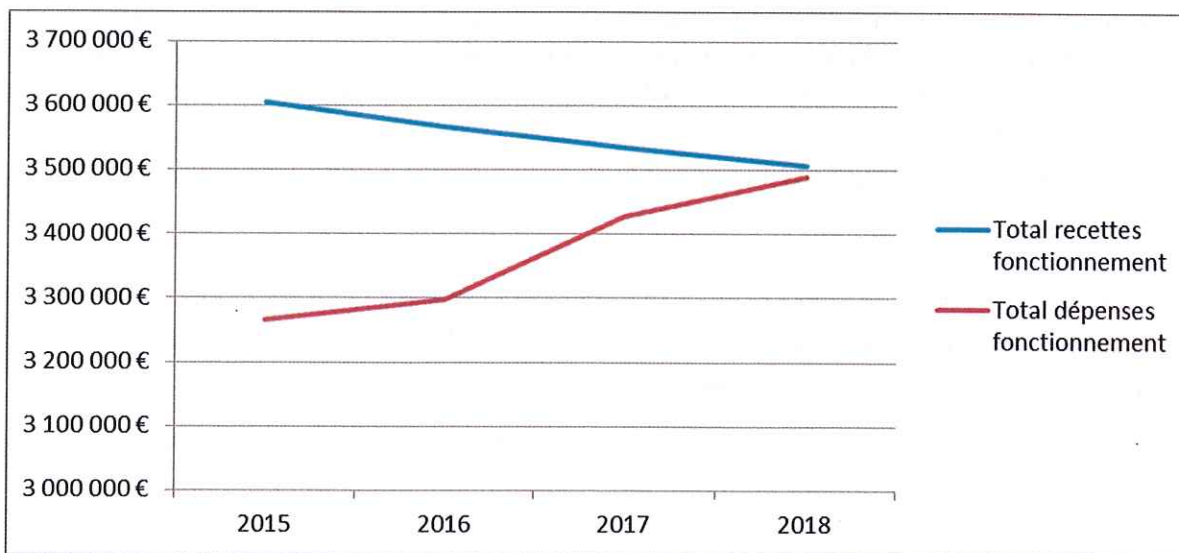


### 5.3. La prospective pluriannuelle

#### 5.3.1. Voir tableau « prospective équilibre budgétaire »

Recettes de fonctionnement	2015	2016	2017	2018	Evolution 2015 - 2018
Recettes des services et du domaine	400 348 €	408 355 €	416 522 €	424 853 €	6%
Dotations et participations	971 069 €	903 094 €	839 878 €	781 086 €	-20%
Impôts et taxes	2 100 663 €	2 121 670 €	2 142 886 €	2 164 315 €	3%
Autres recettes	133 085 €	134 416 €	135 760 €	137 118 €	3%
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>3 605 165 €</b>	<b>3 567 535 €</b>	<b>3 535 046 €</b>	<b>3 507 371 €</b>	<b>-3%</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>					
Charges générales	851 364 €	859 878 €	868 476 €	877 161 €	3%
Charges de personnel	2 039 925 €	2 060 324 € (*)	2 080 927 € (*)	2 122 546 € (*)	4%
subventions aux associations	24 005 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	4%
Dotation aux amortissements	179 842 €	180 000 €	280 000 €	290 000 €	61%
autres charges + charges financières	170 082 €	171 783 €	173 501 €	175 236 €	3%
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>3 265 218 €</b>	<b>3 296 985 €</b>	<b>3 427 905 €</b>	<b>3 489 943 €</b>	<b>7%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>339 947 €</b>	<b>270 550 €</b>	<b>107 141 €</b>	<b>17 429 €</b>	<b>-95%</b>

(\*) les montants seront rectifiés sur les exercices 2016 et suivants du fait du transfert des charges du personnel (20 agents) vers la communauté de communes. La charge sera répercutée en diminution de l'attribution de compensation reversée à la commune.





### 5.3.2. Les principaux projets 2016 et à venir

#### Fonctionnement

- ✓ Seconde tranche du projet voirie 2015 - Financement à 50% par fond de concours CCA
- ✓ Révision du plan local d'urbanisme
- ✓ Mise en vigueur de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)
- ✓ Travail sur les bases locatives très basses sur la commune
- ✓ Réhabilitation du parc de l'Ormeteau, élagage et abattage des arbres, reflourissement et plantations. Enveloppes parlementaires à demander (député, sénateur) ;

#### Investissements

- ✓ Eaux pluviales
- ✓ Installation de bornes de contrôle arrêt minute des parkings en centre-ville (amendes de police)
- ✓ Réhabilitation du lavoir - plan de relance du conseil départemental, 65K € représentant au max 70% du total
- ✓ Cession du terrain actuel du Kazétimus
- ✓ Projet accessibilité voirie PMR pour le parc de l'Ormeteau en 2016, et des établissements recevant du public à venir (subvention parlementaire)
- ✓ Réhabilitation du parc de l'Ormeteau, aire de jeu. Enveloppes parlementaires à demander ; Département, aménagement des parcs publics urbains
- ✓ Réaménagement de l'aire de jeu du Jeu de paume pour enfants. Subventions possibles (sénateur,)
- ✓ Amorce des études de construction de la cantine maternelle (étude d'architecte) Contrat de Territoire (en cours d'instruction), une possibilité de DTER 2017 sera envisagée, un fond de concours CCEJR sera demandé

La programmation pluriannuelle qui concerne les travaux de construction du restaurant scolaire, à relier au bâtiment existant de l'école maternelle par l'adjonction de deux nouvelles classes, sera de trois ans. Le montant estimatif est de 1 331 105 € HT, maîtrise d'œuvre incluse, et le début des travaux est à engager autour de l'été 2017 pour le gros œuvre.

En 2016, il faudrait donc inscrire budgétairement une partie de la maîtrise d'œuvre qui représente 178 205 € HT au total.

Les différents projets qui seront inscrits en section d'investissement seront financés à la fois par la recherche active de contributeurs institutionnels financiers (CAF, CG 91, Etat, régions, élus nationaux), mais également par le recours à l'emprunt qui est inéluctable.

La variable de ressources par la fiscalité locale et donc l'augmentation des taux d'imposition locale n'est pas envisagée pour l'année 2016.